



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE

Service origine :

Préfecture

Arrêté n°2011259-0001 /DIRCOL du 16 septembre 2011

Secrétariat Général

OBJET : Modifiant la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Sarthe amont ».

*Direction Des Relations
Avec les Collectivités Locales*

Bureau de l'Utilité Publique

LE PREFET

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1^{er}, et notamment les articles L.212-1 et L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48 ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des DREAL ;

VU la circulaire du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ;

VU l'arrêté des Préfets de l'Orne, de la Sarthe et de la Mayenne du 28 février 2002 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Sarthe Amont » ;

VU l'arrêté inter préfectoral n° 03-0515 du 24 janvier 2003 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer, de réviser et d'assurer le suivi du SAGE de la Sarthe Amont ;

VU les arrêtés n° 04-4259 du 16 septembre 2004, n°08-4733 du 17 septembre 2008 et n°10-2509 du 25 avril 2010 du Préfet de la Sarthe, Préfet coordinateur, modifiant la composition de la CLE du SAGE « Sarthe Amont » ;

Considérant le courrier du maire de Sougé le Ganelon en date du 11 juin 2011 parvenu le 12 juillet 2011 et désignant M. Bernard DUVAL, nouveau représentant de la mairie au sein de la CLE suite à la démission du précédent maire M. Jean claude LEBOSSÉ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la CLE suite à la nouvelle nomination du représentant de la mairie de Sougé le Ganelon ;

SUR PROPOSITION de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : La composition de la commission locale de l'eau créée pour assurer l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE « SARTHE AMONT » est modifiée par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : La composition de cette commission est désormais arrêtée comme suit :

I COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (29 membres)
--

1) Représentants des Conseils Régionaux :

BASSE-NORMANDIE

Madame Léone BESNARD
Membre de la Commission Permanente du Conseil régional

PAYS-DE-LA-LOIRE

Monsieur Philippe PAPIN
Conseiller Régional

2) Représentants des Conseils Généraux :

SARTHE

Madame Fabienne LABRETTE-MENAGER
Députée de la Sarthe
Conseillère Générale du canton de FRESNAY-SUR-SARTHE

MAYENNE

Monsieur Daniel LENOIR
Vice-président du Conseil Général
Conseiller Général du canton de VILLAINES-LA-JUHEL

ORNE

Monsieur Jean-Pierre GERONDEAU
Conseiller Général du canton de REMALARD
Maire de CONDE-SUR-HUISNE

3) Représentants des Maires :

SARTHE

Monsieur François ROBIN
Maire de BEAUMONT-SUR-SARTHE

Monsieur Benoît BOUIX
Maire de PIACE

Madame Nelly HEUZE
Conseillère municipale de la ville du Mans

Monsieur Jean-Louis FRESNEAU
Maire de LA GUIERCHE

Monsieur Christophe ROUILLON
Maire de COULAINES

Madame MICHELINE GENDRON
Maire de MARESCHE

Madame Véronique CANTIN
Maire de NEUVILLE-SUR-SARTHE

Monsieur Philippe POUMAILLOUX
Maire de SAINT-PAVACE

Monsieur Bernard DUVAL
Maire adjoint de SOUGE-LE-GANELON

Monsieur Henri-Jacques DE CAUMONT LA FORCE
Maire de SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY

Monsieur Gérard BRAULT
Maire de SAINT-LEONARD-DES-BOIS

MAYENNE

Monsieur Roland RENARD
Maire-adjoint de VILLAINES-LA-JUHEL

Monsieur Christian GIROUX
Maire-adjoint de ST-PIERRE-DES-NIDS

ORNE

Monsieur Pierre CHATELLIER
Maire d'HAUTERIVE

Monsieur Michel JULIEN
Maire de ST-DENIS-SUR-SARTHON

Monsieur François TOLLOT
Maire-adjoint de la ville d'ALENÇON

Monsieur Jean LAMY
Maire de BAZOCHES-SUR-HOËNE

Monsieur Daniel DELYE
Maire-adjoint du MENIL-BRÔUT

4) *Représentants des établissements publics locaux :*

SARTHE

Monsieur Bernard BREUX
Vice-président de la Communauté Urbaine du Mans

Monsieur André TROTTET
Conseiller Général
Vice-président du Syndicat Mixte du
Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Monsieur Philippe GAGNOT
Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement
et d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise

ORNE

Monsieur Bertrand ROBERT
Conseiller Communautaire
Communauté Urbaine d'ALENÇON

Monsieur Gaston THIBAUT
Président du Syndicat intercommunal
d'aménagement de la rivière « La Sarthe »

Monsieur Michel SALMON
Membre du Conseil de la Communauté
de Communes du Pays Mélois

**II COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, PROPRIETAIRES FONCIERS,
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS (15 membres)**

1) *Représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie :*

LE MANS

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
de la Sarthe, ou son représentant

ALENÇON

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
de l'Orne, ou son représentant

2) *Représentants des Chambres d'Agriculture :*

SARTHE

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
de la Sarthe, ou son représentant

MAYENNE

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
de la Mayenne, ou son représentant

ORNE

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
de l'Orne ou son représentant

**3) *Représentants de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu
aquatique :***

SARTHE

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique de la Sarthe, ou son représentant

MAYENNE

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique de la Mayenne, ou son représentant

ORNE

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique de l'Orne, ou son représentant

4) ***Représentants des associations pour la protection de la nature :***

SARTHE

Monsieur le Président de l'Association SARTHE NATURE
ENVIRONNEMENT,
ou son représentant

MAYENNE

Monsieur le Président de l'Association MAYENNE NATURE
ENVIRONNEMENT,
ou son représentant

ORNE

Monsieur le Président de l'Association FAUNE ET FLORE de l'Orne,
ou son représentant

5) ***Représentants de l'Association Moulins et rivières de la Sarthe :***

SARTHE

Monsieur le Président de l'Association MOULINS ET RIVIÈRES DE LA
SARTHE,
ou son représentant

6) ***Représentants des associations de consommateurs :***

Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs de la Sarthe
« QUE CHOISIR », ou son représentant

7) ***Représentants des associations de protection des inondés :***

Monsieur le Président de l'Association de Défense des Sinistrés
Et de la Protection des Quartiers Inondables (ADSPQI), ou son représentant

8) ***Représentants du comité régional de canoë-kayak :***

Monsieur le Président du Comité Régional de Canoë-kayak de Basse-Normandie,
ou son représentant

III COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (14 membres)

◆ *Préfecture de la Région Centre – Bassin Loire-Bretagne*

- Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet Coordonnateur du Bassin Loire- Bretagne, ou son représentant

◆ *Préfecture de la Sarthe*

- Monsieur le Préfet de la Sarthe, ou son représentant

◆ *Préfecture de la Mayenne*

- Monsieur le Préfet de la Mayenne, ou son représentant

◆ *Préfecture de l'Orne*

- Monsieur le Préfet de l'Orne, ou son représentant

◆ *Agence de l'Eau Loire - Bretagne*

- Monsieur le délégué régional de la délégation Anjou-Maine, ou son représentant

◆ *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire, ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Basse Normandie, ou son représentant

◆ *Missions interservices de l'eau (MISE)*

- Monsieur le Chef de la MISE de la Sarthe, ou son représentant
- Monsieur le Chef de la MISE de la Mayenne, ou son représentant
- Monsieur le Chef de la MISE de l'Orne, ou son représentant

◆ *Directions Départementales des Territoires*

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe, ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Mayenne, ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne, ou son représentant

◆ *Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)*

- Monsieur le Délégué Interrégional Bretagne – Pays-de-la-Loire,
ou son représentant

ARTICLE 3 : La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale sont gratuites.

ARTICLE 4 : La liste des membres de la Commission Locale de l'Eau sera publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Orne.

Elle sera mise à la disposition du public sur le site internet de chaque préfecture concernée ([www.\(département\).gouv.fr](http://www.(département).gouv.fr)), ainsi que sur le site GESTEAU (www.gesteau.eaufrance.fr) agréé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

ARTICLE 5 : Messieurs les Secrétaires Généraux des Préfectures de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREFET

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Magali DEBATTE